

directe pour appliquer les recommandations par la Cour européenne des droits de l'homme. Même s'ils sont dits fondamentaux, ou fondateurs, les droits de l'homme fonctionnent moins comme des concepts stables que comme des processus transformateurs qui déclenchent une mise en compatibilité des différences, en vue de valeurs universalisables.

Exemple : quand il s'agit de fixer le moment du début de vie, la diversité culturelle est source de désaccord. Or la naissance et la mort des êtres humains ne sont pas de simples événements naturels (Arendt), ils sont construits par nos représentations, c'est la différence majeure avec le mouvement cyclique de la nature où chaque mort est une pièce de vie de l'univers.

(Bio)éthique et religion

Le terme de bioéthique est utilisé pour la première fois au début des années 1970 aux États-Unis : l'énorme progrès de la médecine et de la technique fait surgir de nouvelles questions dans les domaines comme la procréation, l'intervention sur le patrimoine génétique, l'analyse du cerveau et la manipulation de la personnalité, les greffes d'organes et les interventions en fin de vie.

L'éthique veut énoncer des principes généraux sur l'acte juste et bon, là où les manières de faire traditionnelles ne savent plus répondre de façon adéquate. Elle cherche une synthèse entre les principes moraux et les changements de situation. Ainsi la bioéthique se donne la tâche de réfléchir sur les enjeux humains des nouvelles techniques médicales et les limites que l'homme doit savoir leur poser.

Les religions abordent – en relation à la transcendance – les questions de la vie : son origine, son cadre de développement, son sens et son terme. Les religions, qui s'occupent de l'essence et de la téléologie (finalité) de l'homme, formulent aussi une critique des motivations et du fondement des actes humains. La croyance représente cette attitude existentielle de l'homme qui domine entièrement sa compréhension et son comportement envers l'humanité, l'histoire et le monde. Soulignons que la foi ne détermine pas seulement la position du croyant face aux progrès de la médecine, mais aussi sa manière de comprendre et de vivre la santé et la maladie. Les nouvelles techniques médicales interviennent donc dans les domaines qui intéressent les religions, c'est-à-dire les aspects fondamentaux de la condition humaine.

Dans les religions, l'éthique se fonde soit sur un théisme (d'où la responsabilité face à un créateur dans les religions monothéistes), soit sur une conception cosmologique (où l'homme est totalement intégré comme un élément de la nature). Le développement exponentiel des connaissances scientifiques et les possibilités qui en découlent posent des questions éthiques qui, la plupart du temps, ne trouvent pas de réponses directes et évidentes dans les diverses traditions religieuses. Le croyant doit donc « élaborer » sa position à partir de ses traditions fondatrices (c'est-à-dire l'ensemble des écritures fondamentales et des rites enracinés dans sa

culture) en s'engageant dans un processus d'interprétation et d'adaptation qui lui permettra de répondre pertinemment aux nouvelles questions tout en restant fidèle à sa tradition. Même si les réponses données par les religieux montrent des divergences, cela ne doit pas occulter le fait qu'elles s'accordent souvent sur le fond.

La parole d'un croyant ne se limite pas au seul domaine des choix privés, sans portée publique, comme certains chercheurs ou politiciens le voudraient « au nom de la laïcité ». Le croyant intervient légitimement dans la discussion éthique de l'espace public et laïc. L'espace public, en effet, désigne le lieu où les membres de la société peuvent s'exprimer et discuter. Il constitue en quelque sorte une sphère intermédiaire entre le domaine privé et le champ politique. Dans ce lieu, le citoyen croyant s'exprime publiquement et contribue ainsi à la discussion commune concernant les conceptions de l'humain et les visions éthiques. Le croyant raisonne bien sûr en fonction de sa religion et de sa tradition, mais avec des arguments rationnels et logiques. Son regard sur les questions posées et les réponses données, ses propos sur les conséquences attendues ou appréhendées découlent de sa conscience et de son attitude existentielle de croyant. Toutefois, comme l'argument « Dieu a dit » n'est pas communicable dans une société moderne et sécularisée (qui ne légitime plus son existence et ses pratiques en référence à des données religieuses), le croyant se doit alors de traduire sa pensée en arguments rationnels et « laïques ».

C'est de cette façon qu'il participe, à partir de ses convictions de croyant, à la recherche commune de la vérité concernant l'acte juste et bon dans telle ou telle situation nouvelle. Ainsi, dans une société sécularisée, le croyant apporte son regard spécifique, tout comme le fait pour sa part le non-croyant à partir de sa vision propre de l'homme, pour contribuer à l'élaboration d'une visée commune à tous. Le législateur doit donc entendre les arguments rationnels des croyants qui s'expriment dans l'espace public afin que les lois soient acceptées par ceux-ci. Ce sont des citoyens qui, à partir de leur foi, entendent vivre éthiquement leur rapport à la santé et à la maladie dans un monde médical marqué par les nouvelles technologies et qui, comme tels, ont le droit d'être respectés. ■

**Ulrich
Rusen-Weinhold**
Pasteur-aumônier
CHU de Nice,
membre de
l'Espace éthique
azuréen